

13/3/78

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO
MINISTRE DES FINANCES

DIRECTION DES IMPOTS

SERVICE CENTRAL DE
L'ADMINISTRATION

DIVISION DU PERSONNEL

DU 2 AVRIL 1978
ARRÊTÉ N° 78/516 /MF.DI.SCA.DP.
portant titularisation et nomination de
certains agents de la catégorie A
Hiérarchie I des SAF (Impôts).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

VISAS :

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut
général des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 25 Juin 1962 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/197/FP/PC du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62
du 3 février 1962 ;

Vu le décret n° 62-198/FP-Po. du 5 juillet 1962 ;

Vu le décret n° 63-81 du 26 mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment
en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 62/426/FP du 29 décembre 1962 fixant
le statut des cadres de la catégorie A des SAF, notamment en
son article 12 ;

Vu le décret n° 65/170/FP.P.E. du 25 Juin 1965 ab-
rogeant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant
le tableau hiérarchique de la catégorie A des SAF en ce qui
concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et la
Trésorerie, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62-426/FP du 29
décembre 1962 ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu l'Ordonnance n° 35/77 du 26 Juillet 1977

Vu l'acte n° 001 du 3 avril 1977 structurant le
Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Ministre du Plan ;

...f...

Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Paritaire d'Avancement et de Sécurité Sociale du 4 Mars 1978 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Les Inspecteurs des Impôts stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF (Impôts) dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au 1er échelon ACC néant ;

- MM. LOKO Blaise p.c. du 17.3.78 Div. Vérif. Gles B/Ville
- MABIALA Alphonse p.c. du 17.3.78 ID/CD Pointe-Noire Centre
- MAVOUNGOU TATI Yadé p.c. du 9.8.78 Div. Vérif. Gles B/Ville

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 2 AOUT 1978

COLONEL Louis SYLVAIN GOMA

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde de Sceaux,

H. LOPES.

A. MOUISSE TATI

AMPLIATIONS :

- JORF..... 1
- SGCM/BC..... 3
- SGFPT..... 3
- Direction Budget..... 3
- Direction C.F..... 2
- MF..... 2
- DI..... 3
- Chef Sce CDI..... 1
- " - Vérif. Gles... 1
- IDCD/P/Noire Centre..... 1
- Intéressés..... 6
- Dossiers..... 6

[Handwritten signature]